**Cas : jeunes filles mariées de force, Burkina Faso**

*Toutes les lettres adressées au ministre doivent être envoyées à la section burkinabè d’Amnesty International. Les messages seront ensuite transmis au ministère.*

*Ministre de la Justice et des Droits humains*

*a/s Amnesty International Burkina Faso*

*08 Av. Houari Boumedienne,*

*Ouagadougou 08 BP 11344,*

*Burkina Faso*

Monsieur le Ministre,

Je suis vivement préoccupé(e) par la pratique généralisée du mariage précoce et forcé au Burkina Faso, et en particulier dans la région du Sahel. Comme vous le savez, le mariage précoce et forcé est interdit par la législation de votre pays, ainsi que par les traités internationaux et régionaux en matière de droits humains auxquels le Burkina Faso est partie.

Pourtant, en pratique, des études ont démontré qu'un moins un tiers des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans au Burkina Faso, ce qui a des conséquences considérables sur leur santé, leur sécurité et leurs droits humains.

Monsieur le Ministre, j’exhorte votre gouvernement à :

* faire appliquer les lois nationales et les obligations internationales qui interdisent le mariage précoce et forcé, et garantir leur mise en œuvre ;
* garantir la protection des victimes de mariages précoces et forcés et leur fournir un refuge et des services d'assistance ;
* sensibiliser la population à l'interdiction du mariage précoce et forcé et donner des informations sur les endroits où les jeunes filles peuvent trouver de l'aide si elles sont en danger.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.